

Réunion du 4 avril 2016 à 18h30

L'an deux mille seize, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN

Absents excusés : Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE et Jean TILLET

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 24 mars 2016

Compte de gestion 2015

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose de voter le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2015.

Compte administratif 2015

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHANSARD, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2015.

Il en ressort le résultat suivant :

- Les dépenses de Fonctionnement ont représenté en 2015, 353.334,37 €, pour 399.072,54 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 45.738,17 €.
- Les dépenses d'Investissement ont représenté en 2015, 646.318,49 €, pour 344.367,16 € de recettes. le résultat de l'exercice est de - 301.951,33 €
- Le résultat de clôture est de 74.952,46 € en fonctionnement et de - 36.507,75 € en investissement.

Madame le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice

Excédent

45 738,17 €

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Déficit : €
	Excédent : 29.214,29 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	Déficit : €
(A2)	Excédent : 74.952,46 €
	Déficit : €

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : €
	Déficit :301.951,33 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent :265.443,58 €
	Déficit : €
Résultat comptable cumulé	Excédent : €
	Déficit : 36.507,75 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	26.400,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	27.673,00 €
Solde des restes à réaliser	1.273,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement	35.234,75 €
Excédent (+) réel de financement €

→ **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)35.234,75 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) €
Sous-TOTAL (R 1068)	35.234,75 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)	39.717,71 €
TOTAL (A1)	
Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002 €

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté :	D001 : Solde d'exécution N-1 :	R001 : Solde d'exécution
	39.717,71 €	36.507,75 €	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 35.234,75 €

Vote des trois taxes

La commission des finances, après préparation du budget, propose au Conseil Municipal de voter les taxes à l'identique de l'année dernière soit :

TAXE	Année 2016
Habitation	16.58
Foncière bâties	24.60
Foncière sur non bâties	59.20

Le Conseil Municipal vote pour cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Budget primitif 2016

Le Maire propose le budget primitif 2016 élaboré en commission des finances en date du 21 mars 2016.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
011 : Charges à caractère général	121 913 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	190 684 €
65 : Autres charges de gestion courante	34 285 €
66 : Charges financières	17 466 €
68 : dotations aux amortissements	4 262 €
022 : Dépenses imprévues fonct	0 €
023 : Virement à la section d'investissement	49 516 €
TOTAL	418 126 €
RECETTES	
70 : Produits des services	16 897 €
73 : Impôts et taxes	187 954 €
74 : Dotations et participations	124 058 €
75 : Autres produits de gestion courante	49 500 €
002 : Résultat reporté	39 717 €
TOTAL	418 126 €

Nos participations financières au divers Syndicats Communaux sont les suivants :

6554 : Participations intercommunales	6 591.00 €
AMF/AMG	94.00 €
CAUE	61.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS	800,00 €
SIVU du Chenil	300.00 €
SDIS	3 200.00 €
SIETAVI	2 136.00 €

6574 : Subventions communales et intercommunales **1 640.00 €**

Enveloppe globale qui sera répartie entre les différentes Associations lors d'un prochain vote du Conseil Municipal.

<u>SECTION INVESTISSEMENT :</u>	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	36 508 €
16 : Remboursement d'emprunts	130 777 €
20 : Immob incorporelles	5 400 €
204	800 €
21: Immob corporelles	72 771 €
TOTAL	246 256 €
RECETTES	
10222 : FCTVA	12 000 €
10226 : TAM	3 500 €
1068 : Excédent de Fonctionnement	35 234 €
13 : subventions d'investissement	56 923 €
1641 : Emprunts	50 000 €
165 : Dépôts et cautionnement reçus	1 000 €
28 : Amortissement des immobilisations	4 262 €
20 : Immob incorporelles	33 821 €
021: Virement à la section de fonctionnement	49 516 €
TOTAL	246 256 €

Le Conseil Municipal vote pour ce budget à l'unanimité des membres présents.

Tarifs Salle des fêtes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude des frais de fonctionnement et malgré la fréquence de location de la salle des fêtes, les recettes sont insuffisantes au bon fonctionnement de celle-ci.

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier et d'augmenter le tarif de la location de la salle des fêtes.

Depuis 2013, le tarif pour les habitants de la commune est de 135 € le week-end pour les habitants de la commune et à 450 € pour les hors commune. Le tarif du nettoyage est de 80 €.

A compter de cette date, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs suivant les périodes :

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

- 150 € le week-end pour les habitants de la commune et à 450 € pour les hors commune.

Du 1^{er} octobre au 30 mars :

- 175 € le week-end pour les habitants de la commune et à 475 € pour les hors commune.

Le tarif du nettoyage reste le même, soit 80 €.

La gratuité de la salle pour les associations de Saillans reste inchangée.

Augmentation des tarifs de cantine et garderie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude des frais de fonctionnement, les recettes de la cantine / garderie sont insuffisantes au bon fonctionnement de celles-ci.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016, de passer le prix du ticket de :

- **cantine** : de 2,10 € à **2,15 €**
- **garderie** : de 2.50 € à **2.60 € la journée**
de 6,50 € à **7 € la semaine**

Questions diverses

Achat d'un nouveau véhicule :

Madame le Maire s'informe auprès de ses collègues de l'avancée du dossier « achat d'un véhicule communal ». Monsieur Fautrat indique en avoir repéré un dans un garage à proximité de Libourne et demandera de plus amples renseignements dès le lendemain.

Haie à l'école

La plantation d'une haie qui protégerait l'enceinte de l'école est toujours un projet à creuser. L'idée d'un chantier participatif est maintenue. Une haie côté RD18^{E1} ne peut être envisagée compte tenu de la configuration de la cour et du sol. Une autre solution devra être envisagée, type bâche ou panneaux, ou muret, selon le budget que la mairie pourra allouer. Lors de la réunion d'information qui s'est tenue le 17 février dernier avec les viticulteurs concernés par les traitements phytopharmaceutiques à proximité de l'école, ces derniers ont évoqué pour une protection optimisée, la possibilité qu'ils plantent une haie en limite de parcelle. Les échanges constructifs restent quoi qu'il en soit privilégiés.

Travaux à l'école

Suite au dernier conseil d'école, des travaux de réparation ont été évoqués. Afin d'éviter à l'avenir retards ou confusions, Monsieur Martineau demande à n'avoir qu'un interlocuteur qui lui fera part en temps et en heure des besoins de l'école. Le choix de l'ATSEM en personne ressource semble le plus pertinent.

CAB : Madame le Maire informe ses collègues que les travaux de convention d'aménagement de bourg se terminent. La réception des travaux se fera le mardi 12 avril. Et une réunion de chantier se fera dans dix mois environ pour un constat de bon fonctionnement et déclencher les garanties décennales.